



**Contacts :**

+ Rapide : par courriel depuis votre espace « ameli.pro »

Par tél : 3608 du lundi au vendredi de 9h à 17h

Par courrier : Assurance maladie de la Côte d'Or -CS 34548-21045 DIJON cedex

**DATE : 2 NOVEMBRE 2020**

**REFERENCE : ARRETE DU 26 OCTOBRE 2020 PARU AU JOURNAL OFFICIEL DU 28 OCTOBRE 2020**

## Tests antigéniques COVID-19

### Délivrance des tests aux médecins et aux infirmiers

Il convient de facturer les tests en tiers payant intégral. Utiliser le code EXO 3 pour la facturation à 100%.

Les boîtes ne peuvent pas être déconditionnées.

NIR à utiliser : 1 55 55 55 211 025 / 92 – date de naissance 31/12/1955

Code Prestation : PMR

Tarif : 8.05 HT soit 8.49 TTC

Numéro de prescripteur pour les médecins ou les infirmiers libéraux : Numéro Assurance Maladie du professionnel de santé

Numéro de prescripteur pour les médecins ou les infirmiers salariés : 29199143.8

Les factures émises avec un numéro de prescripteur infirmier feront l'objet de rejet jusqu'au 30 octobre inclus. Ces rejets seront recyclés en différé par les CPAM.

### Réalisation des tests antigéniques par les pharmaciens

Une information complémentaire vous sera adressée prochainement.



Retrouvez toutes les informations utiles à votre profession sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)